Municipalité de Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **19 mai 2022 à 18 h 30,** à laquelle sont présents :

Monsieur Claude Mercier, maire adjoint

Monsieur Denis Forest, conseiller
Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire adjoint

Absence : Madame Josyanne Forest, mairesse

Madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donné en mains propres, à chacun des membres du conseil.

Résolution numéro 221-2022
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 222-2022
Embauche d'une technicienne en comptabilité

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques désire embaucher une technicienne en comptabilité;
ATTENDU QUE	le comité des ressources humaines recommande l'embauche de madame Sylvie Baril à titre de technicienne en comptabilité;
ATTENDU QUE	l'entrée en fonction est prévue le 30 mai 2022;
ATTENDU QUE	les conditions de travail sont celles prévues au contrat signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'embauche de madame Sylvie Baril à titre de technicienne en comptabilité.

Municipalité de Saint-Jacques

Résolution numéro 223-2022
Mandat à Alliance ressources humaines pour une analyse de la structure salariale de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire octroyer un mandat spécifique pour une analyse de la structure salariale de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU' une offre de service, datée du 16 mai 2022, est reçue d'Alliance ressources humaines, pour une somme de 4 000 $ (plus taxes et autres frais applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de service de la firme Alliance ressources humaines pour une somme de 4 000 $ (plus taxes et autres frais applicables), pour une analyse de la structure salariale de la Municipalité de Saint-Jacques;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Josée Favreau, à procéder au paiement sur réception de la facture.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 224-2022
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 18 h 40.

[Signé]
Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale et greffière-trésorière

[Signé]
Claude Mercier,
Maire adjoint

Les résolutions numéro 221-2022 à 224-2022 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.